

ANNEXE 19

EHPAD DUN SUR MEUSE	TROUSSEAU FEMME		Rédigé par :	Joseph SPENGLER
			Validé par :	Joseph SPENGLER
			Approuvé par :	Joseph SPENGLER
	Date d'application : 01/04/2023	Référence : EHPAD/PPA/2023/DOC	N° de version : 01	Pages : 1/1

LINGE DE CORPS :

- ✓ 6 robes ou jupes ou pantalons,
- ✓ 6 chemisiers ou polos,
- ✓ 4 combinaisons,
- ✓ 2 gilets,
- ✓ 5 chemises de nuit ou pyjamas,
- ✓ 2 robes de chambre,
- ✓ 10 culottes,
- ✓ 10 chemises de corps,
- ✓ 12 paires de bas ou collants ou chaussettes,
- ✓ 2 paires de chaussons,
- ✓ 1 paire de chaussures souples,
- ✓ 1 veste, imperméable ou manteau
- ✓ 1 chapeau d'été et un d'hiver

PRODUITS D'HYGIENE :

- ✓ 1 gel douche, 1 savon
- ✓ 1 shampoing
- ✓ 1 eau de Cologne, ou 1 parfum ou 1 eau de toilette
- ✓ 1 déodorant
- ✓ 1 brosse à dents
- ✓ 1 dentifrice, nécessaire pour appareil dentaire (colle, pastilles nettoyantes, etc)
- ✓ 1 crème hydratante

OBJETS DIVERS :

- ✓ 1 trousse de toilette
- ✓ 1 brosse à cheveux ou 1 peigne
- ✓ 1 petite valise ou 1 sac de voyage
- ✓ Des cintres
- ✓ 12 mouchoirs ou mouchoirs en papier

RECOMMANDATIONS :

LA LAINE, LA SOIE, ET LES TISSUS NE RESISTANT PAS AU LAVAGE INDUSTRIEL (TYPE DAMART) SONT STRICTEMENT INTERDIT

Le renouvellement du trousseau est de la responsabilité du résident, celui-ci peut évoluer en fonction de l'usure des vêtements, du changement de taille, etc.

Il est recommandé, une fois par an, de vous adresser au personnel soignant afin de faire le point du renouvellement.

Une trousse de toilette est demandée à l'entrée avec nécessaire à renouveler

En cas d'hospitalisation, un nécessaire vous est demandé par le Centre Hospitalier de VERDUN (document joint).

Pour le contenu de la trousse de toilette, il vous appartiendra de vérifier lors de vos passages que les produits sont en réserve.

ANNEXE 19

EHPAD DUN SUR MEUSE	TROUSSEAU HOMME		Rédigé par :	Joseph SPENGLER
			Validé par :	Joseph SPENGLER
			Approuvé par :	Joseph SPENGLER
	Date d'application : 01/04/2023	Référence : EHPAD/PPA/2023/DOC	N° de version : 01	Pages : 1/1

LINGE DE CORPS :

- ✓ 6 pantalons
- ✓ 6 chemises ou pull-overs ou polos
- ✓ 10 maillots de corps
- ✓ 10 slips
- ✓ 2 gilets
- ✓ 12 paires de chaussettes
- ✓ 4 pyjamas
- ✓ 2 robes de chambre ou peignoir de nuit
- ✓ 2 paires de chaussons
- ✓ 1 paires de chaussures souples ou baskets,
- ✓ 1 blouson ou veste ou parka
- ✓ 1 chapeau d'été et un d'hiver

PRODUITS D'HYGIENE :

- ✓ 1 gel douche, 1 savon
- ✓ 1 mousse à raser, 1 gel après-rasage
- ✓ 1 shampoing
- ✓ 1 déodorant
- ✓ 1 eau de Cologne ou 1 parfum ou 1 eau de toilette
- ✓ 1 brosse à dents
- ✓ 1 dentifrice, nécessaire pour appareil dentaire (colle, pastilles nettoyantes, etc)

OBJETS DIVERS :

- ✓ 1 trousse de toilette
- ✓ 1 brosse à cheveux ou 1 peigne
- ✓ Rasoir (s) électrique ou manuel (s)
- ✓ 1 petite valise ou 1 sac de voyage
- ✓ Des cintres
- ✓ 12 mouchoirs ou mouchoirs en papier

RECOMMANDATIONS :

LA LAINE, LA SOIE, ET LES TISSUS NE RESISTANT PAS AU LAVAGE INDUSTRIEL (TYPE DAMART) SONT STRICTEMENT INTERDIT

Le renouvellement du trousseau est de la responsabilité du résident, celui-ci peut évoluer en fonction de l'usure des vêtements, du changement de taille, etc.

Il est recommandé, une fois par an, de vous adresser au personnel soignant afin de faire le point du renouvellement.

Une trousse de toilette est demandée à l'entrée avec nécessaire à renouveler

En cas d'hospitalisation, un nécessaire vous est demandé par le Centre Hospitalier de VERDUN (document joint).

Pour le contenu de la trousse de toilette, il vous appartiendra de vérifier lors de vos passages que les produits sont en réserve.